

yeux des recteurs deux plans de l'établissement, expliqua la manière dont il entendait faire les changements ordonnés par les arrêts du Conseil d'Etat, ajoutant que, bien qu'il lui fut enjoint de procéder à l'exécution de sa propre autorité et sans attendre le concours ou le consentement de qui que ce soit, il voulait bien cependant demander au Bureau ses observations, pourvu qu'elles lui fussent transmises avant le jour fixé pour le commencement des travaux.

Les recteurs répliquèrent que non seulement les ordres dont le commissaire du roi venait de dicter la teneur rendaient vaines et inutiles toutes les observations qu'ils pourraient faire, puisqu'il se disait le maître absolu de n'y avoir aucun égard, mais encore que le court intervalle de temps qu'ils avaient devant eux ne leur permettait pas de prendre les dispositions nécessaires pour produire les observations qui leur étaient demandées ; que, ce qu'ils pouvaient dire en toute vérité, c'est que les changements tels que le sieur Colombier les concevait, présentaient les inconvénients les plus graves et qu'il en résulterait une perturbation profonde pour l'hôpital tout entier.

Malgré ces représentations, M. Colombier ayant annoncé qu'il persistait dans l'intention de faire exécuter les ordres dont il était chargé et s'étant retiré sur-le-champ, après s'être muni des plans de l'hôpital, le Bureau, dit la délibération prise à ce sujet, « pénétré de la plus vive douleur n'a pu que consigner ici ses protestations pour valoir en tems et lieu ».

Les opérations de transfèrement commencèrent immédiatement sous la direction de M. Colombier. Elles furent, paraît-il, conduites avec la dernière inhumanité : « Les infirmes, les mourants, écrivent les recteurs au comte de Cordon, à la date du 19 juin, ont été enlevés de leurs lits pour les placer sur des chaises, pendant peut-être vingt-quatre heures qu'il faudra pour les mettre dans leurs lits. L'on vouloit dès aujourd'hui faire coucher les vieux dans la chapelle de l'intérieur, s'il n'y avoit pas eu des défenses de Mgr l'archevêque, jusqu'à ce que les cadavres des bienfaiteurs eussent été exhumés ».

Cette lettre qui faisait, d'autre part, ressortir tous les défauts du plan Colombier, transmise par le comte de Cordon au comte de Vergennes attire la réponse suivante du ministre (29 juin 1786) :